

<p>1. Enfant qui a reçu la plus grande partie de son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada;</p> <p>2. Enfant dont le frère ou la sœur a fait la plus grande partie de ses études du primaire ou du secondaire en anglais au Canada;</p> <p>3. Enfant dont le père ou la mère a fait la plus grande partie de ses études primaires en anglais au Canada.</p> <p>Dans les deux premiers cas, le père ou la mère de l'enfant doivent être des citoyens canadiens. Dans le troisième cas, le parent qui a étudié au Canada doit être un citoyen canadien.</p>	<p>de l'enfant au Canada (citoyenneté canadienne, carte de résident permanent)</p> <p>2. Statut des parents au Canada :</p> <p>a. Certificat de naissance canadien des parents OU</p> <p>b. Citoyenneté canadienne OU</p> <p>c. Passeport canadien valide</p> <p>Un document original officiel indiquant une preuve d'enseignement en anglais dans une autre province</p> <p>a. Bulletins qui indiquent que la plus grande partie des études ont été faites en anglais au Canada OU</p> <p>b. Lettre originale de l'école ou de la commission scolaire attestant que la plus grande partie des études ont été faites au Canada.</p>	
<p>) (</p>	<p>Si la demande d'admissibilité est faite en raison de graves troubles d'apprentissage, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou à admissions@lbpsb.qc.ca.</p>	
<p>-</p>	<p>Si la demande d'admissibilité est faite en vertu d'une clause grand-parent, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou à admissions@lbpsb.qc.ca.</p>	
	<p>1. Certificat de naissance de l'enfant (forme longue avec les noms des parents) du pays d'origine ET certificat de naissance traduit (en ANG ou en FRA), le cas échéant</p>	

